

ANALYSE APRÈS INCIDENT SUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES DE 2021



Photo de la GRC – Jean Marie River, juin 2021

Juin 2023

Government of
Northwest Territories



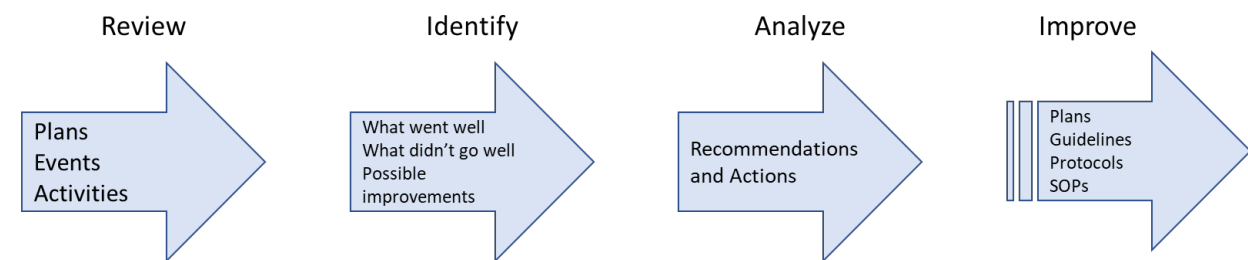
SOMMAIRE

Au printemps 2021, les Territoires du Nord-Ouest (TNO) ont connu la pire saison d'inondations jamais enregistrée. Ces inondations ont touché cinq collectivités situées le long de la rivière Hay et du fleuve Mackenzie (Hay River, Jean Marie River, Fort Simpson, Fort Good Hope et Aklavik) et une collectivité située le long de la rivière Little Buffalo (Fort Resolution). Elles ont causé des dommages à environ 100 maisons et 30 entreprises, aux infrastructures de six organisations non gouvernementales (ONG) et à d'autres infrastructures communautaires. La plupart des collectivités qui ont été touchées par les inondations ou qui présentaient un risque élevé d'être inondées ont été évacuées (en totalité ou en partie), et des centaines de personnes ont dû être déplacées. On estime le total des dommages à plus de 40 millions de dollars.

Les efforts pour se préparer et répondre à cette catastrophe ont été coordonnés par environ 15 gouvernements communautaires qui travaillaient en collaboration avec l'Organisation de gestion des urgences (OGU) des TNO et les quatre OGU régionales. Les principales activités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont consisté à surveiller les niveaux de risque, à aider les collectivités à bien se préparer, à coordonner l'évacuation et l'hébergement des personnes devant être déplacées, à distribuer des fournitures et des ressources d'urgence, à demander de l'aide financière en cas de sinistre et à soutenir les activités de rétablissement. Comme les inondations ont eu lieu pendant la pandémie de COVID-19, les ressources des OGU et des collectivités ont été mises à rude épreuve. Les capacités d'évacuation et d'hébergement étaient limitées, et les mesures de santé publique et de confinement devaient être prises en compte lors des efforts d'intervention. L'intervention d'urgence a duré 35 jours et a été suivie d'une période de rétablissement qui a pris fin en mai 2023.

L'OGU des TNO s'est engagée à effectuer une analyse après incident suivant toutes les situations d'urgence majeure pour déterminer les améliorations et les meilleures pratiques à adopter lors des prochaines interventions et, ultimement, perfectionner les plans et les programmes d'urgence à l'échelle territoriale et communautaire. Au printemps 2022, l'OGU a fait appel à Calian Ltée pour échanger avec les parties prenantes, effectuer une analyse après incident des inondations du printemps 2021 et rédiger un rapport sur cette analyse. Le processus d'analyse après incident comprenait l'examen des plans actuels, la réalisation d'enquêtes et la tenue de séances d'échanges avec les représentants de l'OGU, les représentants régionaux et le public. Bien que la collecte de données ait été limitée, de nombreux responsables de la gestion des urgences des TNO ont apporté leur contribution. Veuillez en tenir compte en consultant le rapport.

Figure 1 : Processus d'analyse après incident



Toute intervention d'urgence mérite d'être analysée. Des améliorations devront toujours être apportées, et des meilleures pratiques gagneraient souvent à être mises en œuvre. Même si des plans étaient en place et que la réponse était bien coordonnée, le rapport souligne que 16 améliorations pourraient être apportées et que trois meilleures pratiques pourraient être mises en place, ce qui donne lieu à 22 recommandations portant sur quatre catégories clés de la gestion des urgences. Certaines recommandations ont été formulées à l'OGU des TNO; certaines, aux OGU des administrations communautaires; et d'autres, aux OGU de tous les ordres de gouvernement.

Dans certains cas, les recommandations étaient très semblables et portaient sur le même aspect de la réponse et du rétablissement. Elles ont été regroupées sous forme de mesures à prendre par les OGU de tous les ordres de gouvernement, l'OGU des TNO et les OGU des administrations communautaires.

Tous les OGU devraient :

- S'assurer qu'ils disposent des plans et des protocoles nécessaires pour augmenter rapidement la capacité du personnel d'intervention à répondre à une situation d'urgence;
- Lors de l'examen annuel des plans d'urgence, envisager de revoir les lieux désignés pour les activités, les rencontres, et pour les aires de repos dans le but d'optimiser la productivité et l'efficacité du personnel lors de situations d'urgence;
- Dans la limite du possible, examiner les mesures à prendre qui permettraient d'atténuer le stress des travailleurs et, si nécessaire, intégrer ces mesures dans les protocoles de fonctionnement d'urgence. Il peut s'agir de services spécialisés fournis par des professionnels de la santé ou d'un accès à des services de santé mentale, au besoin;
- Offrir davantage de formation et d'exercices liés à des plans et à des procédures spécifiques à la gestion des situations d'urgence;
- Envisager de revoir et de mettre à jour les protocoles de communication publique pour les rendre plus accessibles et compréhensibles par le public. Il est toutefois probable que la pandémie de COVID-19 ait affecté la diffusion de l'information portant sur les inondations au public, en raison du grand nombre de communications émises par le gouvernement à cette période;
- Envisager de revoir et de mettre à jour les plans et les lignes directrices d'évacuation et d'hébergement, en y intégrant des protocoles visant à soutenir particulièrement les personnes évacuées souffrant de problèmes de santé mentale et de dépendance;
- Envisager d'inclure dans les plans d'urgence communautaires et territoriaux des plans et des protocoles pour gérer les dons. Des ONG pourraient être présélectionnées et recrutées pour faciliter la gestion des dons lors des prochaines situations d'urgence;
- Envisager d'élaborer des lignes directrices normalisées pour les centres d'évacuation et de rendre l'information sur les évacuations et l'hébergement plus facilement accessible, notamment en faisant partie des campagnes d'information publique pour éduquer la population et l'aider à gérer ses attentes lors d'une situation d'urgence.

L'OGU des TNO devrait :

- Envisager de planifier et de soutenir une participation accrue de tous les ordres de gouvernement à des exercices de simulations de catastrophe et à des exercices de simulations sur maquette à l'échelle territoriale, régionale et communautaire;
- Envisager de fournir aux OGU des gouvernements communautaires une formation sur la procédure à suivre pour demander officiellement l'aide du GTNO en cas d'urgence, et inclure cette procédure dans les plans d'urgence communautaires;

- Veiller à ce que les réunions ordinaires de l'OGU des TNO comprennent des représentants de tous les ministères et organismes du GTNO, des organisations partenaires de l'OGU et des dirigeants des OGU régionales. Pour améliorer la connaissance de la situation et assurer la pleine représentation des organisations, des membres suppléants devraient être désignés pour prendre part aux réunions et aux séances d'information, au besoin;
- Envisager le recours à une plateforme unique et à un outil en ligne pour améliorer le partage d'informations en temps réel lors des prochaines situations d'urgence;
- Bien que le GTNO ait utilisé un site Web centralisé pour partager avec le public des informations et des mises à jour sur les inondations, envisager de revoir ce processus pour l'améliorer et pour permettre à ces informations d'être largement partagées avec le public et les OGU locales;
- Envisager de mener, chaque année, une meilleure campagne d'information publique sur la préparation personnelle avant la saison des inondations. Elle devrait fournir des renseignements sur les risques d'inondation, sur les exigences de planification personnelle et sur la manière de préparer une trousse d'urgence. Cela pourrait se faire en coordination avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique pour obtenir des informations sur les niveaux d'eau élevés prévus et les risques d'inondation;
- Envisager d'élaborer des lignes directrices et des procédures de rétablissement pour l'ensemble des TNO comprenant le niveau de participation de chaque gouvernement (territorial, régionaux et communautaires) aux activités de rétablissement, pour clarifier et mieux faire comprendre le processus de rétablissement;
- Envisager de recueillir et de fournir au public de l'information appropriée sur la Politique sur l'aide en cas de sinistre et de l'inclure dans les dossiers d'information destinés aux résidents touchés qui pensent présenter une demande d'indemnisation au titre de cette politique.

Les OGU des administrations communautaires devraient :

- Lors de l'examen annuel du plan d'urgence (prévu par la *Loi sur la gestion des urgences*), envisager de faire ce qui suit :
 - Dresser l'inventaire des fournitures et de l'équipement essentiels qui devraient être disponibles immédiatement en cas d'urgence,
 - Établir et maintenir une réserve d'équipement et de fournitures pour les situations d'urgence dans les collectivités. Cette réserve devrait comprendre le matériel nécessaire pour les services d'accueil et d'hébergement des personnes évacuées,
 - Inclure une liste de tous les points de contact principaux pour la gestion des urgences de l'OGU des TNO et du GTNO dans le plan d'urgence des collectivités et effectuer un travail de sensibilisation auprès du personnel d'intervention d'urgence au cours des activités de préparation;
- Comme pour les exigences de formation de l'OGU des TNO, mettre en place et maintenir un minimum de formations et d'exercices pour le personnel de l'administration communautaire susceptible de participer à l'intervention d'urgence;
- Envisager d'inclure dans le plan d'urgence des collectivités des plans et des protocoles pour désigner un agent de liaison ou d'information chargé de coordonner le flux de l'information et de contrôler le message à l'échelle locale, ainsi que d'assurer la liaison avec les organismes extérieurs;
- Envisager de désigner une ressource d'information publique pour les communications avec le public pendant les situations d'urgence et inclure cette information dans le plan d'urgence des collectivités;

- Envisager de recueillir les connaissances traditionnelles pour les consulter ultérieurement en vue d'éclairer la prise de décision lors d'une situation d'urgence et envisager de faire participer les gardiens des connaissances traditionnelles à la gestion des urgences des collectivités;
- Dans le cadre des activités de préparation, envisager d'améliorer la communication avec les résidents sur les risques d'inondation (réunions municipales, panneaux d'information, etc.), de fournir des informations sur la préparation personnelle et familiale ainsi que sur les plans et les activités de préparation communautaires. Des experts en inondations et en changement climatique pourraient être invités à participer;
- Envisager d'ajouter dans les plans d'urgence des collectivités des procédures d'exploitation uniformisées pour les centres d'évacuation et des mesures de mise à l'abri sur place. Cela devrait comprendre un inventaire des fournitures disponibles et une liste des ressources communautaires qui peuvent soutenir ces activités.

Ce rapport, lequel comprend les mesures à prendre, sera utilisé par l'OGU des TNO pour mettre à jour les programmes et les services d'urgence. Il sera communiqué au Comité de planification territoriale pour qu'il en tienne compte dans la mise à jour du plan et des politiques d'urgence des TNO, et sera mis à la disposition des OGU régionales et des OGU des administrations communautaires pour qu'elles le prennent en considération lors de la mise à jour des protocoles régionaux et des plans d'urgence des collectivités. Ces actions permettront aux TNO de faire face à la complexité grandissante des situations d'urgence et de suivre l'évolution des exigences liées à leur préparation et à leur réponse à ces situations.